

accorder une concession à perpétuité, hommage posthume qui perd tout son mérite par le peu d'empressement qu'on a mis à le rendre.

Antoine-Jean Domer avait 63 ans.

Il était né, montée de la Grande-Côte, 27, le 8 août 1833, de Charles-Chalier Domer, et de Louise Alboud. Sa mère qui n'avait jamais quitté le « Plateau », est morte il y a quelques mois à peine. Son père, un brave canut de la Croix-Rousse qui avait été caisse roulante au temps du grand empereur, avait hérité ce prénom bizarre de Chalier de son père, révolutionnaire fervent, qui avait en 1793, comme tant d'autres fanatiques, donné à leurs enfants le nom de l'ancien cabotin, de l'ignoble représentant de la Convention qui sema la terreur à Lyon et rêva l'anéantissement de Commune-Affranchie.

Chalier Domer, au contraire, avait pris une part active à la répression du mouvement insurrectionnel des journées de novembre 1831, comme sous-officier dans l'artillerie de la Garde nationale, et avait reçu dans ses bras le commandant Demartine du 66<sup>e</sup> qui tomba mort, le 22 novembre, frappé de deux coups de feu partis d'une fenêtre de la place des Bernardines.

Mais le métier de canut devait avoir pour le jeune Antoine-Jean Domer peu de charmes ; car il délaissa vite l'atelier paternel pour travailler comme apprenti chez un peintre-plâtrier, de l'allée des Images, et plus tard chez Lacombe et Jourdan qui exerçaient, vers 1850, la même profession.

Il entra dans le domaine de l'art par une porte de service, et c'est ainsi, qu'en peignant des enseignes et des plafonds bourgeois, il s'éprit d'un art qu'il devait glorifier plus tard.